

MINISTERE DE LA JUSTICE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail. - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 5/55 / DU.26.6/85.....
portant affectation de Madame DJEMBO
Pauline Jeanne Henriette, épouse YOKA,
Magistrat.

LE PREMIER MINISTRE

VISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordon-
nance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature;
(/u la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de la
Justice en République Populaire du Congo;
(/u le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;
(/u le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rému-
nérations des fonctionnaires;
(/u le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961
portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut
de la Magistrature;
(/u l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u le décret 84/856 du 8 Août 1964 portant nomination du
Premier Ministre;
(/u le décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le rectificatif n°84/923 du 19-10-84 au décret 84/858 du
13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et
réorganisation du Ministère de la Justice;
(/u la Note de Service n° 059 /MJ-SGJ-DSAF-SP du.22.3.85..
portant affectation de l'intéressée;

II) E C R E T E :
-:--:-:-

.../...

ARTICLE 1er: Madame DJEMBO Pauline Jeanne Henriette, épouse YOKA, Magistrat de 2^o grade, 2^o groupe, 1^o échelon du service Judiciaire est affectée au Tribunal Populaire d'Arrondissement de Poto-Poto en qualité de Juge du siège en remplacement de KOUART Edouard, appelé à d'autres fonctions.

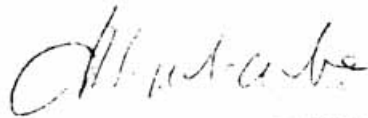
ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 26 JUILLET 5

PAR LE PREMIER MINISTRE

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Ange Edouard POUNGUI.-



LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

MJ-CAB.....	1
SGJ/DSAF.....	3
C.SUPREME.....	1
D G B	3
D C F	1
PGTPCA Bville	1
TPA/POTO-POTO	1
SGCM/BC.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSEE.....	1

